

FACILIER LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE

Repérage des dispositifs
d'accompagnement pour les
jeunes adultes sortants de
l'**A**ide **S**ociale à l'**E**nfance en
Nouvelle-Aquitaine

01 La préservation du lien social

L'engagement pour permettre aux jeunes de désigner une personne ressource ou leur permettre de s'appuyer sur un réseau de soutien après leurs 18 ans.

- Mission Locale de Brive (19) 
- ARIA 33, Institut Don Bosco (33) 
- La Touline des apprentis d'Auteuil (33) 

02 L'accès à un logement stable

L'engagement pour permettre aux jeunes d'accéder à un logement à l'atteinte de leur majorité.

- Dispositif d'accompagnement au 1er logement (17)
- Logement solidaire avec l'ADEPAPE (47)
- APPART + pour jeunes en situation de handicap (47)
- CCAS Mairie de Limoges (87) 
- Service intégré de l'accueil & de l'orientation (40) 
- Foyer Jeunes Travailleurs (64) 

03 L'accès aux droits et à des ressources financières

L'engagement pour mobiliser toutes les solutions de droit commun existantes et assurer un accompagnement.

- Automoney, un jeu pour apprendre à gérer son budget (16)
- Unité d'accompagnement à l'autonomie (47)
- Service d'accueil personnalisé en milieu naturel (17)
- Accompagnement attentionné des jeunes avant leur 18ème année (17)
- Conseil des jeunes (47)

04 L'insertion sociale et professionnelle

Avoir le temps de choisir son parcours en toute sérénité, essayer si besoin une orientation et changer de projet, mais aussi avoir la possibilité de revenir vers l'ASE pour un accompagnement, en cas de difficulté.

- Structure de retour à l'école (23)
- Aide à la mobilité (23)
- Dispositif jeunes adultes soutenus avec l'ADEPAPE (79)
- IKUSGAI, pour inviter les jeunes à mobiliser la mission locale (64)
- Accompagnement social avec l'ADEPAPE (24)
- Mentorat & insertion durable des jeunes (33)
- Teame, projet social à visée entrepreneuriale (33)
- SAMSAH jeunes ASE (17)
- Insertion professionnelle du public de l'ASE (33)
- Conseil Départemental de la Creuse (23) 
- MFR - CFA de Chauvigny (86) 
- Etablissement Public d'Insertion dans l'Emploi (Nouvelle-Aquitaine) 

05 L'accès à la santé

L'engagement pour garantir l'accès à la santé des jeunes, en leur permettant de bénéficier d'une couverture maladie complète et en assurant la continuité du parcours de soins après l'atteinte de la majorité.

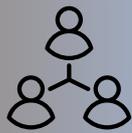
- Rendez-vous dès 17 ans & continuité des droits (47)
- Coordination du parcours de santé avec le DAC 87 (87)
- Parcours santé protégée (64)

01

La préservation du
lien social et d'un
point de référence
pour chaque jeune



La préservation d'un lien social et d'un point de référence pour chaque jeune



DISPOSITIF DE DROIT COMMUN

Arrondissement de Brive



MISSION LOCALE DE BRIVE

QUELLE EST L'ACTION PRINCIPALE DE LA STRUCTURE ?

L'action principale est l'accompagnement global des jeunes entre 16 et 25 ans

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ACTION ?

- Mineurs ;
- Mineurs non accompagnés.

COMBIEN DE JEUNES PROTÉGÉS AVEZ-VOUS ACCOMPAGNÉS EN 2021 ?

80.

QUELLES ÉVOLUTIONS ESTIMEZ-VOUS NÉCESSAIRES DANS VOTRE ACTION EN DIRECTION DES JEUNES PROTÉGÉS PAR LES SERVICES DE L'ASE ?

- Un accord avec une banque pour les Mineurs Non Accompagnés ;
- Un échange trimestriel avec l'ensemble des structures ayant des jeunes confiés à l'ASE afin de permettre de garder en tête les axes de travail de chacun.

POURQUOI ET COMMENT AVEZ-VOUS ADAPTÉ VOS MODALITÉS D'INTERVENTION POUR LES JEUNES ?

Les MNA ont des besoins spécifiques.

Une inégalité subsiste : le non accès à un compte bancaire pour les MNA freine l'accès à leur droits.

 CONTACT

Mme BRASSEUR - Directrice

La préservation d'un lien social et d'un point de référence pour chaque jeune



DISPOSITIF DE DROIT COMMUN



ARIA 33 INSTITUT DON BOSCO

QUELLE EST L'ACTION PRINCIPALE DE LA STRUCTURE ?

Accompagnement éducatif de jeunes majeurs sortis de l'ASE (18-25 ans) :

- ACCUEILLIR : maintenir un lien, proposer un point d'ancrage et éviter les ruptures ;
- ORIENTER : vers les dispositifs de droit commun pour trouver des ressources, un logement, avoir une couverture santé... ;
- ACCOMPAGNER : vers un projet de formation, professionnel, de vie, en vue de trouver un équilibre personnel et une autonomie.

QUELLES ÉVOLUTIONS ESTIMEZ-VOUS NÉCESSAIRES DANS VOTRE ACTION EN DIRECTION DES JEUNES PROTÉGÉS PAR LES SERVICES DE L'ASE ?

Notre action repose sur des besoins révélés depuis plusieurs années ainsi que sur la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, et celle du 14 février 2019 en lien avec la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, qui annonce des axes prioritaires d'actions à mener « pour en finir avec les sorties sèches ». En Août 2019, le Rapport Bourguignon recommande de mettre en œuvre des actions visant la suppression des sorties sèches de la protection de l'enfance, dans le cadre du plan pauvreté.

L'évolution de notre action passe par sa reconnaissance, donc son financement par l'ASE.

REMARQUEZ-VOUS DES DIFFICULTÉS D'INTERVENTION AUPRÈS DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ ?

L'établissement d'une relation de confiance pour la réalisation d'un accompagnement éducatif est complexe avec des jeunes majeurs qui ont principalement vécu des relations subies avec des adultes dans le cadre de la prise en charge ASE.



CONTACT

Jean-François NICANOR



La préservation d'un lien social et d'un point de référence pour chaque jeune



DISPOSITIF DE DROIT COMMUN



Gironde

LA TOULINE DES APPRENTIS D'AUTEUILS

QUELLES SONT LES ACTIONS PRINCIPALES DE LA STRUCTURE ?

Le dispositif de La Touline aide les jeunes adultes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance de 18 à 25 ans à accéder au droit commun, avec plusieurs objectifs :

- Aide à la recherche de formation et/ou emploi ;
- Aide à la recherche de logement ;
- Aide aux démarches administratives.

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ACTION ?

Les personnes concernées sont principalement les sortants de l'ASE.

COMBIEN DE JEUNES PROTÉGÉS AVEZ-VOUS ACCOMPAGNÉS EN 2021 ?

40.

QUELLES ÉVOLUTIONS ESTIMEZ-VOUS NÉCESSAIRES DANS VOTRE ACTION EN DIRECTION DES JEUNES PROTÉGÉS PAR LES SERVICES DE L'ASE ?

La préparation à la sortie est primordiale pour faciliter une sortie de l'ASE réussie.

C'est pour cette raison que nous intervenons sur les MECS pour nous faire connaître auprès des futurs sortants.

Nous conseillons les équipes éducatives pour assurer cette préparation à la sortie.

REMARQUEZ-VOUS DES DIFFICULTÉS D'INTERVENTION AUPRÈS DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ ?

L'accès au droit commun est une priorité mais les jeunes sortants de l'ASE ont besoin d'un soutien sécurisant pour aller vers ces dispositifs (missions locales, pôle emploi, cpam, CAF...).

 CONTACT

Gael DETRIEUX - Coordinateur



02

L'accès à un logement stable



L'accès à un logement stable



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU PREMIER LOGEMENT

**Projet porté par le Service jeunes majeurs de la Charente et
le GIP Charente Solidarités**



LE PROJET :

Ce dispositif s'est créé suite au constat que les jeunes issus de l'ASE avaient des difficultés d'accès à des logements en l'absence de garants et pouvaient également faire face à des propriétaires locaux frileux. Au fil du temps, le dispositif a régulièrement évolué en fonction des demandes individuelles et des projets des jeunes.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Mettre en place des baux glissants pour que le jeune, dans un second temps, paye directement au propriétaire.

De plus, les collègues du GIP proposent l'accompagnement social à la recherche de logement, à l'achat de meubles, à l'emménagement, aux formalités administratives liées à l'entrée du logement.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Cette action permet un accès facilité au logement, ainsi qu'une prise d'autonomie pour les jeunes.

COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

20 à 25 jeunes par an.



CONTACT

Stéphanie PIGEAU - Responsable jeunes majeurs

En partenariat avec





L'accès à un logement stable

LOGEMENT SOLIDAIRE

Projet porté par **ADEPAPÉ 47**



Lot-et-Garonne

LE PROJET :

Ce projet est un SAS d'insertion et de stabilisation pour les Jeunes Majeurs (accompagnés par une équipe professionnelle ou AS) : "entre deux" pour pallier à une situation d'urgence.

DURÉE :

3 mois maximum.

MISE EN OEUVRE ET EVALUATION

Mise en œuvre au 4ème trimestre 2022.

Les évaluations sont faites au niveau départemental : schéma, etc...

En partenariat avec

DAJMA (Dispositif
d'Accompagnement Jeunes
Majeur-e-s)

MECS

APPART +, POUR LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Projet porté par **ALGEEI**


Lot-et-Garonne

LE PROJET :

Ce projet est une réponse à un appel à projet de l'ARS fait en 2015, pour l'accompagnement des jeunes en situation d'Amendement Creton dans les IME. Cette action vise à favoriser le passage ou le maintien de la personne à son domicile, ainsi qu'un apprentissage à l'autonomie, dans une finalité d'inclusion sociale. Le jeune bénéficie d'un accompagnement individualisé en réponse à son projet de vie, ses besoins et potentialités. Le dispositif APPART+ accompagnera en totalité 20 personnes fin 2022 (12 en habitat diffus à Agen et 8 en habitat partagé à Laroque Timbaut). Nous avons une autorisation pour 3 ans à titre expérimental avec poursuite du projet prenant en compte la Réponse Accompagnée Pour Tous et ainsi des jeunes majeurs en situation de handicap "sans solution", en habitat diffus.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Penser une organisation qui fait du lieu d'habitation de la personne, son « chez soi » lui permettant de combiner une vie autonome, une sécurisation de l'environnement et l'exercice d'une citoyenneté. Le dispositif a pour objectif de construire un parcours en s'appuyant sur des axes prioritaires :

- La vie en appartement pour renforcer les apprentissages de la vie quotidienne ;
- Le développement de l'autonomie sociale : exercer son statut de citoyen ;
- Les mises en situation de formations professionnelles et d'activités professionnelles par la diversification du partenariat (SRFPH, AGEFIPH, OETH, CFA, ESAT, EA et entreprises privées...);
- L'accompagnement de la personne vers des instances de santé et ou spécifiques.

Cette action vise à favoriser un passage ou le maintien de la personne à son domicile, ainsi qu'un apprentissage à l'autonomie, dans une finalité d'inclusion sociale.

A QUI EST DESTINÉE CETTE ACTION ?

Les jeunes accueillis ont des parcours différents. Ils peuvent sortir de l'ASE ou du secteur social ou médico-social :

- Des jeunes adultes en situation d'amendement Creton ou situations complexes.
- Des jeunes adultes TSA.



CONTACT

Sandrine CLEMENT - Directrice

En partenariat avec 

L'accès à un logement stable



DISPOSITIF DE DROIT COMMUN



CCAS MAIRIE DE LIMOGES

QUELLE EST L'ACTION PRINCIPALE DE LA STRUCTURE ?

L'action principale de la structure est l'accueil de jeunes âgés de 18 à 24 ans révolus.

En effet, le dispositif d'hébergement temporaire (ALT) est à destination de jeunes âgés de 18 à 24 ans confrontés à des difficultés pour accéder à un logement.

Nous proposons 26 hébergements pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, et nous accueillons les jeunes sans ressources ou avec des ressources non pérennes.

Ces jeunes doivent s'inscrire dans une dynamique d'insertion professionnelle leur permettant d'acquérir une certaine autonomie et adhérer à l'accompagnement proposé.

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ACTION ?

Les personnes concernées par l'action sont les jeunes majeurs de moins de 25 ans rencontrant des difficultés d'hébergement ayant un parcours de vie chaotique.

QUELLES ÉVOLUTIONS ESTIMEZ-VOUS NÉCESSAIRES DANS VOTRE ACTION EN DIRECTION DES JEUNES PROTÉGÉS PAR LES SERVICES DE L'ASE ?

Faciliter les sorties des fins de contrats Jeunes Majeurs, notamment lorsqu'elles interviennent au moment de la validation de diplômes.

Cette période est assez insécurisante surtout si l'on y ajoute la question du renouvellement des papiers qui bien souvent est récurrente et source d'angoisse pour les jeunes.



DISPOSITIF DE DROIT COMMUN



SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION

QUELLE EST L'ACTION PRINCIPALE DE LA STRUCTURE ?

L'action principale de la structure est l'octroie de logements sociaux.

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ACTION ?

Les personnes concernées par l'action sont principalement les personnes en difficulté d'insertion sociale.

COMBIEN DE JEUNES PROTÉGÉS AVEZ-VOUS ACCOMPAGNÉS EN 2021 ?

8.

COMMENT AVEZ-VOUS ADAPTÉ VOS MODALITÉS D'INTERVENTION POUR LES JEUNES ?

Nous leur proposons un suivi éducatif.

QUELLES ÉVOLUTIONS ESTIMEZ-VOUS NÉCESSAIRES DANS VOTRE ACTION EN DIRECTION DES JEUNES PROTÉGÉS PAR LES SERVICES DE L'ASE ?

Souhait de développer les liens avec la structure amont et avec le Conseil Départemental.



CONTACT

Mme LEBLANC - Directrice



DISPOSITIF DE DROIT COMMUN

Côte Basque



FOYER JEUNES TRAVAILLEURS PAYS BASQUE

QUELLES SONT LES ACTIONS PRINCIPALES DE LA STRUCTURE ?

- Accompagnement à l'autonomie et la citoyenneté par le logement ;
- Accompagnement au savoir habiter ;
- Suivi éducatif ;
- Actions collectives.

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ACTION ?

Les personnes concernées par l'action sont les jeunes en insertion professionnelle, âgés de 18 à 25 ans, et par dérogation de 16 à 30 ans.

COMBIEN DE JEUNES PROTÉGÉS AVEZ-VOUS ACCOMPAGNÉS EN 2021 ?

3.

QUELLES ÉVOLUTIONS ESTIMEZ-VOUS NÉCESSAIRES DANS VOTRE ACTION EN DIRECTION DES JEUNES PROTÉGÉS PAR LES SERVICES DE L'ASE ?

Renforcement de la présence éducative de la part des référent ASE, particulièrement les soirs et week-end.

COMMENT AVEZ-VOUS ADAPTÉ VOS MODALITÉS D'INTERVENTION POUR LES JEUNES ?

Suivi régulier partagé à travers un projet personnalisé tripartite avec les services du Département.



CONTACT

03

L'accès aux droits et à des ressources financières





L'accès aux droits et à des ressources
financières



AUTOMONEY, UN JEU POUR APPRENDRE À GÉRER SON SUDGET !

Projet porté par le *Service jeunes majeurs de la Charente*

LE PROJET :

Dans le cadre d'une action collective d'informations aux droits des jeunes en 2017, 3 séances différentes ont été créés :

- Informations ;
- Jeu de plateau (le jeu est autonome, et peut être utilisé hors de l'action collective notamment en MECS, en IME, au sein de la maison des ados, etc...) ;
- En fonction du groupe, on refait un point sur la gestion du budget et on approfondit les thèmes abordés lors de la 1ère séance (ex : permis, logement, dossier, droit des étrangers...).

Ce dispositif est à destination des jeunes majeurs à partir de 17 ans, confiés à l'ASE, dont les Mineurs Non Accompagnés.

Le jeu s'adresse à tous et notamment aux jeunes du droit commun.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

L'objectif principal est de transmettre de façon pédagogique et ludique les informations de droit commun et expérimenter la gestion d'un budget en situation réelle.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte car les jeunes sont mis en situation de gestion d'un budget.

QUEL EST LE PRINCIPE DU JEU ?

Chaque participant a un rôle, avec un budget précis. Tout le monde démarre le jeu avec un reste à vivre identique.

Ce rôle correspond à une situation réelle.

Exemple 1 : un jeune en situation d'apprentissage en appartement. Il a un salaire, il paye l'ensemble de ses charges fixes en début de mois.

Exemple 2 : un jeune en famille d'accueil qui serait en bac pro, avec une allocation jeunes majeurs.

COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

Groupes de 12 : 100 jeunes environ.



CONTACT

Stéphanie PIGEAU - Responsable jeunes majeurs

UNITÉ D'ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE

Projet porté par **UPAES - Association SAUVEGARDE**



LE PROJET :

Ce dispositif a été créé suite à la mise à jour du projet de service, avec la création d'une unité dédiée à l'accompagnement spécifique des jeunes majeurs.

Ce dispositif est destiné aux jeunes accompagnés dans le cadre de leur minorité par le service UPAES qui font une demande d'accompagnement (APJM) à leur majorité, validée par la commission départementale dédiée. Ces accompagnements concernent aussi bien des jeunes ASE que des jeunes bénéficiant par ailleurs d'autres accompagnements médico-sociaux.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Il s'agit de proposer un accompagnement individualisé tout en respectant le jeune majeur en tant qu'être responsable et auteur de ses choix. L'espace sécurisant que représente le service UPAES et notre accompagnement autorisent le jeune majeur à prendre des risques.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Il s'agit de la finalisation du projet d'autonomie qui a débuté conformément à notre projet de service à partir du passage des enfants sur notre pôle adolescents. Cette dernière étape permet de soutenir et développer à l'aide d'expériences très concrètes des compétences utiles à une vie autonome. Celles-ci se vivent à partir de lieux divers (famille d'accueil, studios internes, studios externes, FJT,...) qui sont évolutifs dans le temps.

Cet accompagnement est fait dans le respect des choix de chacun avec néanmoins une volonté affichée de notre part, d'engager ces majeurs dans une réflexion citoyenne.

COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

Une moyenne de 15 jeunes majeurs par an.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ACTION ?

- Construire une carte réseau départementale ;
- Conventionner avec les principaux partenaires ;
- Communiquer encore plus en direction des partenaires et proposer des rencontres régulières.



CONTACT

Olivier PECONDON - Directeur

En partenariat avec



Le Réseau des Missions Locales

Institutions médico-
sociales du 47



SERVICE D'ACCUEIL PERSONNALISÉ EN MILIEU NATUREL

Projet porté par ADEI 17, Pôle protection de l'enfance

Charente
Maritime



LE PROJET :

Ce dispositif, qui a été créé dans les années 1970, assure aux jeunes un accompagnement éducatif personnalisé, favorisant l'autonomie, le prendre soin, la socialisation, la sociétisation et l'insertion professionnelle pour préparer à moyen terme leur sortie du dispositif.

Les jeunes participent aux différents Conseils à la Vie Sociale (CVS) mis en place sur l'année.

Ils peuvent être force de propositions lors de ces instances. Ils remplissent régulièrement des questionnaires de satisfaction.

Ils ont également été sollicités lors de l'évaluation interne.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

L'objectif principal de l'action est de permettre aux jeunes de s'autonomiser.

La sortie du dispositif est préparée : accompagnement pour trouver un logement, travail sur la compréhension et la gestion administrative, accompagnement à la gestion du quotidien dans un logement, travail sur le projet professionnel...

A QUI CETTE ACTION EST-ELLE DESTINÉE ?

Le service d'Accueil Personnalisé en Milieu Naturel (APMN) reçoit des jeunes de 17 à 21 ans pris en charge par les services de protection de l'enfance, soit en accueil administratif ou en placement judiciaire pour les mineurs, ou encore par le biais d'un contrat jeune majeur demandé par l'intéressé, contractualisé avec la DT et impliquant l'engagement du jeune. Ces jeunes ne peuvent assumer une vie en autonomie (moyens matériels, moyens affectifs, psychiques...).

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte grâce à un accompagnement individualisé vers l'autonomie et l'orientation vers les services de droit commun.

CONTACT

Philippe BAILLY - Directeur. Eva DELPLANQUE - Cheffe de Services

En partenariat avec

Partenaires du soin

Partenaires du droit
commun

Partenaires impliqués
dans chaque situation
des jeunes



L'accès aux droits et à des ressources
financières

ACCOMPAGNEMENT ATTENTIONNÉ DES JEUNES AVANT LEUR 18ÈME ANNÉE

Projet porté par la CPAM, la CAF, et les Délégations Territoriales



Charente
Maritime

LE PROJET :

Ce projet s'est créé suite à une lettre du réseau national concernant le développement de l'offre de service de la CPAM et de la CAF selon les besoins des jeunes de l'ASE, notamment avant leur sortie du dispositif.

Cette action est destinée à l'ensemble des jeunes de l'ASE au cours de leur 17ème année.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Proposer aux jeunes de l'ASE un rendez-vous attentionné CPAM ou CPAM/CAF si besoin avec le référent ou la famille d'accueil afin de les informer sur les différents services avant leur sortie du dispositif ;
- Rendre autonome le jeune avec l'appropriation des différents téléservices de l'Assurance Maladie et la CAF.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte grâce à une acculturation aux différentes démarches administratives réalisables via nos téléservices.

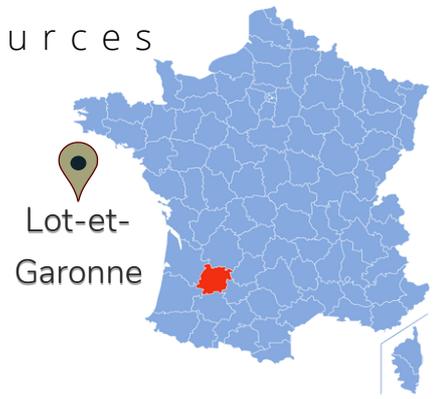


CONTACT

Vincent RAGUIDEAU - Responsable du Pôle Accompagnement Social de la CPAM 17



L'accès aux droits et à des ressources
financières



CONSEIL DES JEUNES

Projet porté par le *Conseil Départemental du Lot-et-Garonne*

LE PROJET :

Ce dispositif a été conçu dans le but de créer un Conseil Départemental des Jeunes Majeurs de l'ASE représenté à l'ODPE.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Faire émerger et promouvoir la parole et l'expression directe des usagers ;
- Mettre en place un comité propre aux usagers des services et des structures de l'ASE pour améliorer l'offre de service ;
- Être au plus près des besoins.

A QUI CETTE ACTION EST-ELLE DESTINÉE ?

Cette action menée par le Conseil Départemental s'adresse à l'ensemble des jeunes du médico-social.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle permet le passage à l'âge adulte en permettant une certaine réflexion de la part des jeunes et des prises de décision.

En partenariat avec



04

L'insertion sociale et professionnelle





STRUCTURE DE RETOUR À L'ÉCOLE

Projet porté par le *Lycée professionnel de St-Vaury*



LE PROJET :

Suite à différents constats, la SRE a été créé afin de répondre à un besoin : de nombreux jeunes, non scolarisés n'arrivent pas à s'insérer.

Au départ, nous avions en charge des élèves "décrocheurs scolaires", non scolarisés et âgés de 16 à 25 ans.

Au fur et à mesure, le profil des jeunes a changé, nous avons accueilli de plus en plus de jeune Mineurs Non Accompagnés de nationalités différentes nouvellement arrivés sur le territoire.

Aujourd'hui, la majorité des élèves sont des MNA. Nous avons modifié nos modes d'enseignements et accueillons des élèves avec un niveau d'alphabétisation de plus en plus bas.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Remettre en confiance ;
- Faire des remises à niveau pour les matières générales ;
- Ebalober un projet professionnel.

Nous accueillons tous les élèves allophones nouvellement arrivés, qu'ils soient pris ou non en charge pas l'ASE.

COMBIEN DE PROFESSIONNELS SONT IMPLIQUÉS DANS L'ACTION ?

Les professionnels accueillent les élèves pour les stages, donc entre 15 et 20 par an.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

En plus d'apporter des savoirs scolaires, nous accompagnons les jeunes dans la vie de tous les jours, les cours sont focalisés sur des thèmes de la vie courante. Cela permet aux jeunes de connaître les fonctionnements de certains organismes et les aides dans leurs démarches.

COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

Environ 20 par an.



AIDE À LA MOBILITÉ

Projet porté par le **Conseil Départemental et la Maison de l'Emploi et de la Formation**

LE PROJET :

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes confiés au service de l'ASE, nous avons fait le constat que certains jeunes ne vont pas au bout de leurs projets professionnels par manque de moyens de transport.

Ce dispositif est à destination de l'ensemble des jeunes pris en charge par l'ASE du temps de leur minorité et qui ont un projet professionnel.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Eviter les ruptures de parcours.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte grâce à une facilité d'accès à une formation qualifiante. De plus, le prêt de scooters évite les ruptures de parcours.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ACTION ?

Concernant les perspectives d'évolution, il y a une reconduction de l'action sur 2022, avec fin des financements du plan pauvreté. Cependant, les scooters vont continuer à être mis à disposition des jeunes et entretenus par la MEF.

COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

10.



CONTACT

Laurent VISTE - Chef de service ASE

En partenariat avec





DISPOSITIF JEUNES ADULTES SOUTENUS

Projet porté par **ADEPAPÉ 79**



Deux-Sèvres

LE PROJET :

Le Dispositif Jeunes Adultes soutenus prend le relais des services ASE pour permettre une meilleure transition dans la vie active. L'objectif est d'éviter des ruptures de parcours dans les différents projets du jeune. Il répond à des besoins spécifiques et accompagne parfois dans l'urgence un public particulièrement vulnérable et précaire. Ce dispositif est notamment destiné à des jeunes majeurs sortis de l'ASE, avec des profils divers et des difficultés qui parfois se cumulent (jeunes isolés sans soutien familial et sans ressources financières, en situation d'exclusion sociale, en situation de handicap, en situation d'addiction).

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

1/ Accompagnement et soutien par la coordinatrice des parcours d'insertion socioprofessionnelle des jeunes en intervenant sur :

- Leur scolarité (conseiller et orienter les étudiants dans leur projet de formation notamment) ;
- Leur insertion professionnelle (ateliers, conseils sur la rédaction des CV et lettres de motivation, aide pour les entretiens de recrutement et pour la recherche de stages, de contrats d'apprentissage, de travail...);
- Leur insertion sociale (guider les jeunes dans leurs démarches administratives notamment) ;
- Leur lutte contre l'isolement.

2/ Création par la coordinatrice d'un réseau multi acteurs autour du jeune permettant de :

- Nouer des partenariats institutionnels avec toutes les organisations œuvrant à l'échelle du territoire départemental ;
- Solliciter l'appui d'entreprises privées susceptibles d'apporter des aides financières de type mécénat et d'offrir des possibilités de stages de formation et d'emplois ;
- Organiser, structurer, animer un réseau de bénévoles qui puissent assurer le rôle de "parrainage" individuel des jeunes.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte car le dispositif permet de soutenir le jeune dans ses projets de vie. L'association est présente en tant que personne ressource pour le jeune pour l'orienter, le conseiller, le soutenir et l'accompagner pour une meilleure stabilité.

COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

70.



CONTACT

Charlotte BAYOULOU - Coordinatrice de projets

En partenariat avec



Plateformes Mobilité
Ateliers Mécaniques



IKUSGAI, POUR INVITER LES JEUNES À MOBILISER LA MISSION LOCALE !

Projet porté par *La Mission Locale du Pays Basque*



LE PROJET :

Ce dispositif est né de plusieurs constats partagés de la MLPB avec les services du Département, certaines structures médico-sociales ou sociales (MECS, ...) :

- Pour les jeunes pris en charge atteignant leur majorité : manque d'envie pour consulter, venir rencontrer un conseiller de la ML (notamment une fois sortis des établissements, ou accédant à des appartements) ;
- Manque de connaissances et de représentations concrètes des actions et services de la ML, par les professionnels : éducateurs, AS... ;
- Le besoin de renforcer la mise à disposition de moyens auprès des jeunes, chez lesquels on observe des indicateurs statistiques de précarité importants (santé, niveau de formation, stabilité dans l'emploi.)

Ce dispositif est destiné à tous les jeunes pour qui la prise en charge se termine, ou s'est terminée.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Meilleure connaissance mutuelle ;
- Actions hors les murs pour la ML :
 - rencontrer les jeunes, leurs référents éducatifs, in situ ;
 - adapter les méthodes d'entretien, sur un mode moins formel
 - proposer des temps de sensibilisation aux jeunes dans la période qui précède la fin de la prise en charge ASE.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte car elle permet de lutter contre les risques de chute dans la précarité, en raison des atouts de départ, qui sont pour beaucoup insuffisants pour être véritablement autonomes.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE L'ACTION ?

La principale perspective d'évolution est de poursuivre la mise en œuvre de pratiques professionnelles "hors les murs", et de maintenir des postures professionnelles plus souples.





ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Projet porté par **ADEPAPÉ 24**



Dordogne

LE PROJET :

Ce dispositif est un accompagnement social pour l'accès des jeunes à l'autonomie sur tout le département. Lors de la distribution de l'aide alimentaire, l'ADEPAPÉ 24 a constaté que le nombre de bénéficiaires était en augmentation et que les demandes d'aides d'accompagnement étaient en hausse.

Beaucoup de jeunes et de familles sont en difficulté pour effectuer les démarches au quotidien, et la COVID a accentué les choses pour nos adhérents les plus précaires.

On constate également une fracture numérique : peu de nos adhérents possèdent des ordinateurs, d'où les difficultés liées à l'utilisation et aux différentes démarches.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Embauche d'une CESF grâce au plan pauvreté, et pérennisation du poste par la suite afin de faciliter l'insertion sociale des adhérents sortants de l'ASE ;
- Accompagnement individuel à la demande des partenaires du territoire ;
- Démarches de recherches de logement, de travail ou démarches administratives diverses, titres de séjour, CAF, contacts avec propriétaires, offices etc.... ;
- Coup de pouce à la première installation et appui dans les démarches d'accès au maintien dans le logement ;
- Appui à la gestion du budget, orientation vers les services adaptés ;
- Accès à la mobilité : élaboration de divers projets visant à promouvoir l'autonomie, la recherche de solutions adaptées et l'orientation vers les institutions aidantes.

A QUI CETTE ACTION EST-ELLE DESTINÉE ?

Cette action est uniquement destinée aux jeunes ayant été placés à l'ASE et sortants d'ASE, ainsi que l'ensemble des adhérents tels que les familles par exemple.

Seul critère : avoir été placé en protection de l'Enfance pendant sa minorité (anciens pupilles de l'Etat, placements judiciaires et personnes accueillies en Protection de l'Enfance).

Nous faisons également l'accompagnement des 17/25 ans et plus également.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte grâce à l'accompagnement qui leur permet d'aller vers une plus grande autonomie et une meilleure insertion sociale et professionnelle. Elle facilite également la mobilité ainsi que la gestion budgétaire, ce qui permet une meilleure insertion sociale.

Cet accompagnement les sécurise et leur apporte plus de confiance, de la reconnaissance et de l'autonomie.

 CONTACT

Gheorghe Tatar - Président

En partenariat avec





MENTORAT & INSERTION DURABLE DES JEUNES

Projet porté par l'Association Proximité



Gironde

LE PROJET :

Ce dispositif a été créé suite à une sollicitation des acteurs éducatifs du quartier prioritaire de la Bastide-Benauges.

Les contours de ce projet ont été dessinés avec les différents acteurs jeunesse du quartier, en lien avec les services de la Politique de la Ville de Bordeaux et le Programme de Réussite Educative du secteur.

Une première antenne est ouverte depuis Septembre 2019, tandis qu'une seconde a été ouverte avec un partenariat identique pour accompagner les lycéens au cœur du quartier des Aubiers.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Proximité a pour ambition d'accompagner chaque jeune issu des territoires en difficultés vers une réussite scolaire et professionnelle. Nous mettons en place des lieux d'accueil au cœur des quartiers, du mentorat individuel et des ateliers collectifs.

En lien avec les acteurs socio-éducatifs locaux, nous proposons à ces jeunes un accompagnement sur-mesure dont les contenus et le rythme sont adaptés à leurs besoins, à leurs demandes et à leurs parcours. En créant des passerelles entre différents acteurs d'un même territoire, nous contribuons également au renforcement du lien social à l'échelle des quartiers où nous sommes implantés.

A QUI CETTE ACTION EST-ELLE DESTINÉE ?

Cette action est à destination des jeunes de 14 à 30 ans issus de territoires en difficulté, isolés ou protégés :

- Lycéens
- Jeunes ASE hors MNA (MECS)
- Étudiants
- Mineurs non-accompagnés
- Jeunes en contrat jeune majeur

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte grâce :

- Au développement de l'autonomie ;
- A la réflexion autour du projet d'orientation et professionnel ;
- Au soutien dans les apprentissages scolaires et sociaux ;
- Au renforcement de la confiance en soi et de la motivation à progresser.

COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

26.



TEAME, PROJET SOCIAL À VISÉE ENTREPREUNARIALE

Projet porté par ADEPAPE 33



Gironde

LE PROJET :

Face aux difficultés d'insertion socio-professionnelle des personnes issues de l'ASE, ainsi qu'à la réalité des chiffres sur les sorties sèches de l'ASE, l'ADEPAPE a travaillé en partenariat pour proposer un programme spécifique aux jeunes dits "décrocheurs", les plus vulnérables, susceptibles d'être les plus fragilisés quant à l'obtention d'un contrat jeune majeur et la consolidation du capital social au sortir des lieux de placement pour aborder le parcours long de la transition à l'âge adulte.

Teame est mis en œuvre depuis 2022. C'est un projet de remobilisation vers l'emploi, la formation et le droit commun pour les jeunes fortement démobilisés d'un projet professionnel, à travers la création et la gestion d'un projet collectif, sur une thématique de leur choix.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Remobiliser 120 jeunes à travers la mise en place de 12 sessions sur 3 ans d'accompagnement ;
- Renforcer les partenariats locaux, et conventionner des partenariats avec de nouveaux acteurs du territoire pouvant inspirer et accompagner ces jeunes dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle, comme la Cravate Solidaire qui propose des simulations de recrutements et un vestiaire ;
- Recruter un référent de Teame pour animer les temps collectifs ;
- Recruter un responsable de projet afin de nous aider sur la mise en place et le suivi du projet ;
- Proposer à des jeunes NEET sortants de l'ASE et adhérents de l'ADEPAPE 33, la possibilité de participer à la création d'un projet collectif qui leur permettra d'avancer dans la construction de leur projet professionnel et personnel.

A QUI CETTE ACTION EST-ELLE DESTINÉE ?

Les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance ayant certaines particularités à prendre en compte :

- Le manque voire l'absence de soutien familial ;
- Les difficultés scolaires ;
- Un capital social peu suffisant et des ruptures dans le parcours d'accompagnement institutionnel, notamment à 18 ans.

Ayant peu de perspectives, ces jeunes sont plus exposés au chômage et à la précarité. 23 % des sans-abri sont des ex « enfants placés », contre 2 % de la population générale, un chiffre qui s'élève à 35 % chez les 18-24 ans.

QUEL BILAN ?

- 10 places, 9 inscrits, 8 sorties positives :
 - 2 contrat en CDI signé ;
 - 2 contrat en service civique signés ;
 - 1 intégration en Epide ;
 - 1 stage en immersion validé ;
 - 2 intégrations en formation professionnelle et universitaire.



CONTACT

yamina DJANTI - Coordinatrice

En partenariat avec





SAMSAH JEUNES ASE

Projet porté par **GAlA 17, Fondation Diaconesses de Reuilly**



Charente
Maritime

LE PROJET :

Ce dispositif a été créé suite à une demande de l'ARS et du Conseil Départemental avec pour objectif d'éviter la rupture de parcours des jeunes sortants de l'ASE, des jeunes en contrat jeune majeur de 18 à 21 ans.

Le projet s'ajustera en fonction de la personne et de ses envies. L'accompagnement se fait pour deux ans maximum.

A QUI CETTE ACTION EST-ELLE DESTINÉE ?

Cette action est destinée aux jeunes de 18 à 21 ans en contrat jeune majeur ayant une orientation SAMSAH, et qui expriment l'envie d'être accompagné. Ce sont principalement des jeunes en famille d'accueil.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte grâce à l'accompagnement des personnes sur leur projet et le développement de leur pouvoir d'agir. Cette action permet également l'aide dans la formulation du projet des jeunes. Grâce à ce dispositif, nous avons permis une passerelle entre le monde des enfants et celui des adultes avec le soutien du référent ASE.

QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS RECONTRÉES À LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

La principale difficulté rencontrée est la méconnaissance des services départementaux sur le secteur adulte handicapé.

De plus, le diagnostic des jeunes n'est pas assez développé.

COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

4 entrées en cours.



CONTACT

Aurélië SABOURIN - Cheffe de service



INSERTION PROFESSIONNELLE DU PUBLIC DE L'ASE

Projet porté par *L'Association de Coordination et de Recherche pour
L'Insertion Professionnelle*

LE PROJET :

L'association, qui a été créée en 1982, a pour ambition d'apporter des solutions opérationnelles d'insertion aux jeunes sous mesure de protection de l'enfance, dans un contexte marqué à la fois par un marché du travail dégradé leur offrant peu d'opportunités d'emploi et par un manque de structures de mise en relation directe avec le secteur économique.

Dans ce cadre, l'objectif de l'association, resté identique depuis, était de s'appuyer sur un réseau de TPE / PME locales afin d'anticiper les sorties des dispositifs éducatifs et de garantir aux jeunes une indépendance financière par l'accès et le maintien dans des emplois durables associés ou pas à des formations.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

A partir d'un démarchage direct auprès d'entreprises et de l'activation du réseau d'employeurs existant, les chargés de mission identifient les besoins en personnel et réfléchissent d'emblée avec l'employeur à la manière d'intégrer le futur membre dans l'équipe de travail. Cette approche engagée dès la prise d'offre permet de réfléchir aux conditions d'accueil, d'adaptation et d'intégration optimale du futur travailleur.

A partir de l'intérêt des jeunes pour les propositions d'emploi étudiées avec eux, les chargés de mission mettent directement en relation le jeune demandeur d'emploi avec l'employeur ou les acteurs pertinents de l'entreprise.

Quand les deux parties se sont accordées, les chargés de mission assurent un suivi post-embauche jusqu'à la fin de la période d'essai, afin de garantir une pleine satisfaction des deux acteurs.

A QUI CETTE ACTION EST-ELLE DESTINÉE ?

La vocation de l'ACRIP est d'accompagner des jeunes de l'A.S.E. désireux d'accéder à un emploi de longue durée et prioritairement ceux qui rencontrent des difficultés à obtenir cet emploi par leurs propres moyens ou avec l'appui de leur référent éducatif.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte car l'utilisateur n'est pas seulement un bénéficiaire, il devient acteur de son propre projet et demeure un sujet de droit qu'il s'agit de respecter.

L'approche situationnelle des difficultés présentées par les « jeunes accompagnés » est privilégiée. Elle conduit à prendre en compte en permanence l'interaction de la personne avec son environnement et à considérer ce qui fonctionne ou dysfonctionne à un moment donné. L'utilisateur est considéré dans sa globalité, et n'est, de ce fait, jamais réduit à ses difficultés.



CONTACT

Francis VALLS - Président

En partenariat avec

Entreprises de la
métropole bordelaise

Organismes de
formation



DISPOSITIF DE DROIT COMMUN



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

QUELLE EST L'ACTION PRINCIPALE DE LA STRUCTURE ?

L'action principale de la structure est la proposition systématique de Contrats Jeunes Majeurs (CJM) aux jeunes sortants de l'ASE, grâce à un service dédié avec deux travailleurs sociaux.

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ACTION ?

Les personnes concernées sont les jeunes confiés à l'ASE.

COMBIEN DE JEUNES PROTÉGÉS AVEZ-VOUS ACCOMPAGNÉS EN 2021 ?

75.

QUELLES ÉVOLUTIONS ESTIMEZ-VOUS NÉCESSAIRES DANS VOTRE ACTION EN DIRECTION DES JEUNES PROTÉGÉS PAR LES SERVICES DE L'ASE ?

Le service de l'ASE, dans la préparation à la majorité des jeunes confiés, doit améliorer la préparation des lieux d'accueil à l'autonomie (Familles d'Accueil, MECS, CDEF), afin que le passage à la majorité ne soit pas une "source d'angoisse trop importante et de sécuriser les parcours.

COMMENT AVEZ-VOUS ADAPTÉ VOS MODALITÉS D'INTERVENTION POUR LES JEUNES ?

Nous avons adapté nos modalités d'intervention via la création d'une équipe dédiée.



DISPOSITIF DE DROIT COMMUN



MFR – CFA DE CHAUVIGNY

QUELLE EST L'ACTION PRINCIPALE DE LA STRUCTURE ?

Nous intervenons dans le domaine de la formation initiale et de l'apprentissage de la 4ème au BTS pour les formations du ministère de l'agriculture :

- 4ème / 3ème ;
- CAPA Métiers de l'agriculture ;
- CAPA services à la personne et vente en espace rural ;
- BAC PRO conduite et gestion de l'exploitation agricole ;
- BAC PRO vente ;
- BAC PRO services à la personne et aux territoires ;
- BTS Technico-commercial.

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ACTION ?

Les personnes concernées par cette action sont les jeunes sortants d'une classe de 4ème, ou d'une classe de 3ème et les jeunes issus du lycée (à partir de 14 h 00.)

COMBIEN DE JEUNES PROTÉGÉS AVEZ-VOUS ACCOMPAGNÉS EN 2021 ?

15.

REMARQUEZ-VOUS DES DIFFICULTÉS D'INTERVENTION AUPRÈS DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ ?

Nous avons surtout remarqué des difficultés sociales importantes.

QUELLES ÉVOLUTIONS ESTIMEZ-VOUS NÉCESSAIRES DANS VOTRE ACTION EN DIRECTION DES JEUNES PROTÉGÉS PAR LES SERVICES DE L'ASE ?

Souhait d'établir une convention éducative et pédagogique avec les services de l'ASE, ainsi que la rencontre des responsables de services et des intervenants.



DISPOSITIF DE DROIT COMMUN


Nouvelle-Aquitaine

ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'INSERTION DANS L'EMPLOI

QUELLE EST L'ACTION PRINCIPALE DE LA STRUCTURE ?

La mission première de l'EPIDE est de permettre aux jeunes les plus éloignés de l'emploi de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion et de les conduire à construire leur place, de façon durable, dans le monde du travail et dans la société, afin qu'ils deviennent acteurs de leur avenir. L'EPIDE n'est ni un organisme de formation, ni une école. Il se distingue par l'originalité de son accompagnement global, qui exige des jeunes un fort engagement : volontariat, contrat de huit mois minimum, internat de semaine, uniformes, etc.

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ACTION ?

Les personnes concernées par l'action sont les jeunes hommes et femmes de 17 à 25 ans en voie de marginalisation, avec ou sans diplômes, en situation de vulnérabilité.

COMBIEN DE JEUNES PROTÉGÉS AVEZ-VOUS ACCOMPAGNÉS EN 2021 ?

28.

POURQUOI ET COMMENT AVEZ-VOUS ADAPTÉ VOS MODALITÉS D'INTERVENTION POUR LES JEUNES ?

Leurs vulnérabilités sont multiples. Nous avons donc adapté nos modalités d'intervention via un double accompagnement, qui est fortement conseillé pour ces jeunes. Pour d'autres profils, nous ne travaillons pas, ou peu, avec les familles et les prescripteurs.

Nous avons également des échanges réguliers avec le référent ASE (quand cela est possible) et des concertations concernant différents sujets.

QUELLES ÉVOLUTIONS ESTIMEZ-VOUS NÉCESSAIRES DANS VOTRE ACTION EN DIRECTION DES JEUNES PROTÉGÉS PAR LES SERVICES DE L'ASE ?

Nous souhaitons être assurés que lorsque des jeunes nous sont prescrits par l'ASE, leur CJM va se poursuivre sur une grande partie (voire la totalité quand cela est possible), de leur parcours EPIDE.



CONTACT

Romain BOSSARD - Directeur du centre de Bordeaux

05

L'accès à la santé



HEALTH



RENDEZ-VOUS DÈS 17 ANS & CONTINUITÉ DES DROIT

Projet porté par la **CPAM 47**



Lot-et-Garonne

LE PROJET :

Ce dispositif est un parcours d'accompagnement dans les démarches concernant l'Assurance Maladie, pour les jeunes en sortie d'ASE.

Cette action est destinée à tous les jeunes de 17 ans en sortie d'ASE.

Une évaluation de cette action sera faite afin de faire évoluer l'offre de la CPAM au regard des attentes des jeunes.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Informier et accompagner le jeune sur les thèmes de la Complémentaire Santé Solidaire, la carte vitale, le médecin traitant, le compte Ameli, la Mise à Jour des coordonnées, la prise de RDV pour le bilan de santé, l'information et la prévention sur "MT Dents", ainsi que l'information sur "Mon Espace Santé".

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte car le jeune informé acquerra une plus grande autonomie dans la gestion de ses démarches.



CONTACT

Emmanuelle REGA - Sous directrice



COORDINATION DU PARCOURS DE SANTÉ AVEC LE DAC 87

Projet porté par le *Dispositif d'Appui à la Coordination*
(*Association Territoire Autonomie*)



Haute-Vienne

LE PROJET :

Le Dispositif d'Appui à la Coordination 87 coordonne et sécurise les parcours de santé complexes.

En lien avec le Conseil Départemental Haute Vienne et l'ARS, il porte l'expérimentation "Santé Protégée" ayant pour objectif d'améliorer la santé globale des enfants relevant de la protection de l'enfance en facilitant leur accès aux soins, le suivi et la coordination de leur parcours de santé.

Le DAC identifie à la majorité de l'enfant si ce dernier relève d'une coordination de son parcours de santé et poursuit son accompagnement.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Améliorer la santé globale de ce public sans critère d'âge et en facilitant son accès aux soins, son suivi et la coordination de son parcours de santé

A QUI CETTE ACTION EST-ELLE DESTINÉE ?

De façon globale, le DAC accompagne toute personne ayant un parcours de santé complexe, sans critère d'âge ou de pathologie.

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte car elle permet d'assurer la continuité du parcours de santé du jeune majeur grâce à une évaluation multidimensionnelle de la situation, à la recherche des professionnels et de services adaptés, au lien entre soins de ville et hôpital, et à l'orientation vers des actions de prévention.

QUELS SONT LES BENEFICES ATTENDUS POUR LE JEUNE ?

- Accès aux droits ;
- Santé.

Le DAC assure la coordination du parcours de santé et oriente le patient vers les interlocuteurs sociaux et médico-sociaux dans le cadre de l'évaluation globale et selon les besoins.

COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

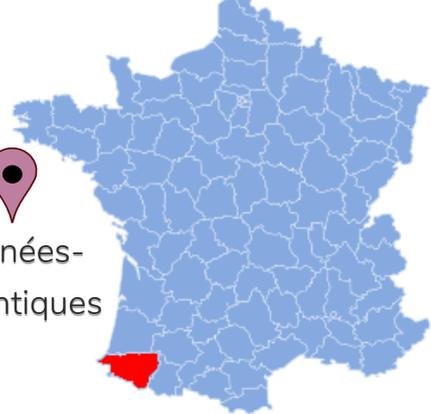
10 jeunes (à ce jour, peu de sortie des jeunes du dispositif santé protégée.)



PARCOURS SANTÉ PROTÉGÉE

Projet porté par le **Conseil Départemental 64, l'ARS**

Nouvelle-Aquitaine et le DAC-PTA 64


Pyrénées-Atlantiques

LE PROJET :

Ce projet s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. Sur le plan national, il est porté par le Dr Nathalie VABRES, Pédiatre coordinatrice de l'Unité d'accueil des enfants en danger au CHU de Nantes, et par la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Il a fait l'objet d'une parution au JO par arrêté du 22 décembre 2021 modifiant celui du 28 novembre 2019 du Ministère des solidarités et de la santé et du Ministère de l'action et des comptes publics.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

L'objectif stratégique est d'améliorer la santé globale de ces enfants et adolescents en facilitant leur accès aux soins, leur suivi et sa coordination, et en permettant leur traçabilité.

Les objectifs opérationnels sont : la réalisation d'un bilan de santé à l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance, puis de son actualisation annuelle jusqu'en fin d'accompagnement ASE, la désignation d'un médecin référent, le recrutement des professionnels de santé volontaires, l'organisation des formations de ces professionnels à l'organisation de l'ASE et aux spécificités des besoins, la coordination du parcours santé des mineurs auprès du référent en charge de la mesure, le versement des rémunérations et compléments tels que prévus dans le cahier des charges.

A QUI CETTE ACTION EST-ELLE DESTINÉE ?

Cette action est destinée à l'ensemble des mineurs des Pyrénées-Atlantiques confiés à l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) par une mesure administrative ou judiciaire ainsi que les mineurs protégés sans placement. L'expérimentation cible environ 1200 mineurs (70% des mineurs placés, 25% des mineurs sous mesure à domicile).

EN QUOI CETTE ACTION FACILITE LE PASSAGE A L'ÂGE ADULTE DES JEUNES ?

Elle facilite le passage à l'âge adulte en garantissant la coordination d'un parcours de soin. "Santé Protégée" permet la centralisation et conservation des bilans, comptes-rendus d'intervention et autres éléments constitutifs du carnet de santé et par voie de conséquence leur traçabilité au-delà du parcours ASE, notamment au passage à l'âge adulte.

A cela, s'ajoute l'accompagnement du jeune vers une autonomisation dans sa prise en charge santé (rapport au corps, littératie en santé.)

QUELS SONT LES BENEFICES ATTENDUS POUR LE JEUNE ?

- Accès aux droits ;
- Insertion sociale ;
- Santé.

COMBIEN DE JEUNES SORTANTS D'ASE ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION ?

400.

 CONTACT

Jean-Paul AREN - Coordonnateur rattaché à la Direction Générale Adjointe aux Solidarités Humaines

En partenariat avec



VILVRE

Repérage des dispositifs
d'accompagnement pour les
jeunes adultes sortants de
l'Aide Sociale à l'Enfance
Réalisé en Nouvelle-Aquitaine